

4 | À la Une

Des nouveautés côté habitat privé !

Dinan Communauté, l'Anah et le programme Habiter Mieux, poursuivent leur engagement auprès des propriétaires souhaitant améliorer ou réhabiliter leur logement, pour une durée prévisionnelle de 5 ans !*

Pour une amélioration du logement

Des aides pour :

- ▶ Améliorer une résidence principale, pour un propriétaire occupant : réhabilitation lourde d'un logement en très mauvais état ; travaux d'adaptation au handicap ou à la perte d'autonomie ; travaux permettant

des économies d'énergie

> sous condition de ressources

- ▶ Louer un logement dont vous êtes propriétaire
> sous condition d'une convention à loyer maîtrisé
- ▶ Réaliser des travaux dans les parties communes de copropriétés.

Conditions générales :

- ▶ Le logement doit avoir plus de 15 ans et être occupée à titre de résidence principale
- ▶ **Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier.** Ils doivent être réalisés par des professionnels.

Mesures d'accompagnement :

Les Bureaux d'Etudes CitéMétrie – CDHAT ont été retenus pour apporter aux propriétaires :

- ▶ Information sur l'ensemble des aides possibles, en fonction du projet
- ▶ Accompagnement des propriétaires éligibles par la réalisation d'études de faisabilité, accompagnement dans la définition du projet, estimations des coûts de travaux, étude des aides complémentaires afin d'établir un plan de financement prévisionnel
- ▶ Montage et suivi du dossier de demande de subventions.

Plus d'infos

Des permanences :

Au siège de Dinan Communauté
le 2^e jeudi de chaque mois, 14h-17h,
le 4^e jeudi de chaque mois, 9h-12h ;
Au siège de l'ancienne CCPE
le 3^e jeudi de chaque mois, 9h-12h.
Ou contactez les 02 99 28 46 50,
bretagne@cdhat.fr ou
opah.dinan.communaute@citemetrie.fr.

Montage des dossiers : il faudra établir des devis. Pour tout devis de plus de 3 000 €, il faudra un second devis. L'objectif est de financer les travaux les plus efficaces possibles, à court ou moyen terme. Indirectement, ces actions soutiennent donc nos professionnels du bâtiment locaux !